



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Victor a adopté, par la résolution numéro 2024-10-222, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE la séance du 6 octobre 2025 sera devancée au mercredi 1^{er} octobre 2025 conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025 ;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE la séance ordinaire initialement prévue le lundi 6 octobre 2025 soit déplacée au mercredi 1^{er} octobre, à la même heure et au même endroit ;

QUE le calendrier des séances ordinaires de 2025 soit modifié en conséquence ;

QU'un avis public annonçant ce changement soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Victor, le 3 juin 2025

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/avis public en date du 3 juin 2025.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière